

BIBLIOGRAPHIE

Alain COLLOMP, *La découverte des gorges du Verdon. Histoire du tourisme et des travaux hydrauliques*, Aix, Edisud-Parc naturel régional du Verdon, 2002, 127 p.

Ce beau livre est exemplaire par sa problématique, ses méthodes et ses sources. L'on imagine ce qu'auraient donné deux études parallèles, l'une d'histoire du tourisme et l'autre d'histoire des grands aménagements. L'aspect le plus original de cette « invention », la « dualité entre tourisme et aménagement hydraulique » ne serait guère apparue comme une alternative fondamentale et les deux auteurs auraient sans doute développé le thème lénifiant de la complémentarité des deux activités, qui n'est pourtant ici qu'un compromis difficile. Le « grand canyon » a été protégé mais dans les basses gorges, la résurgence de Fontaine-l'évêque a disparu sous les eaux d'un barrage. Le texte d'anthologie d'Edouard-Alfred Martel où un intrépide explorateur et sa colonne de porteurs indigènes osent s'aventurer en 1905 dans cette portion de la *France inconnue* est replacé par A. Collomp dans son contexte exact et soigneusement critiqué alors que trop d'études de l'invention d'un territoire ou d'un phénomène suivent à la lettre de tels récits. A. Collomp examine avec une érudition sans faille les éditions successives du *Joanne* et du *Guide bleu*. Il a retrouvé les plus modestes brochures des syndicats d'initiatives, les rapports des ingénieurs ainsi que des clichés. Son livre est un modèle d'utilisation des sources iconographiques, soigneusement confrontées à la source écrite et souvent plus révélatrices qu'elle.

Ce n'est que tardivement que le regard du savant et celui de l'ingénieur découvrent l'immense entaille du Verdon. Le contraste est net avec les gorges d'Ollioules, passage presque obligé entre Marseille et Toulon, que le voyageur doit franchir en suivant leur talweg, et qui ont tôt suscité des descriptions. Cet espace sauvage au cœur d'un pays pauvre qui se dépeuple suscite un dilemme : mettre ses eaux bondissantes au service du bas pays, de ses champs et ses villes ou bien attirer les touristes dans cette région où ils ne s'aventurent guère encore. A. Collomp montre le rôle et les initiatives dans la découverte du site d'une *intelligentsia* locale de fonctionnaires nommés dans le département ou originaires des pays du Verdon lui-même, et avant tout de l'instituteur Isidore Blanc de Rougon, dont il trace un beau portrait. D'autres fonctionnaires dessinent des projets de barrages et rêvent de tirer par-dessus les

gorges des lignes à haute tension. Pour les uns, la brèche vertigineuse est devenue « sublime » ; pour d'autres, qui se réclament souvent du bien public ou de l'intérêt général, elle n'est qu'un site encore inexploité. La conquête du Verdon relève en tous cas de la découverte fine des espaces naturels français par les pratiques d'endurance de l'excursion sportive et aussi par le car et l'automobile. Elle se traduit par la création d'une infrastructure de sentiers et de routes, soit un certain désenclavement dont les effets économiques restent longtemps peu perceptibles. D'où la persistance de projets grandioses visant à capter l'eau de la rivière au profit d'autres départements.

A. Collomp se borne à marquer les grandes étapes de ce qui est peut-être la seconde « invention du Verdon », par le tourisme de masse et les résidences secondaires, au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Sitôt qu'elles se peuplent de silhouettes humaines (et animales), ces images qui ont moins d'un siècle, parfois à peine plus d'un demi-siècle, nous semblent appartenir à un monde révolu. Elles disent pourtant cette accélération de l'humanisation de l'espace « sauvage » qu'induit le tourisme automobile et la politique des grands travaux hydrauliques. Le Verdon entre dans la bibliographie dès lors que l'homme entend le plier à ses desseins, d'ailleurs contradictoires. La conquête d'un pan de nature grandiose à l'aube du XX^e siècle s'achève à la fin du même siècle par son classement : les générations qui se sont succédées ont pris peu à peu conscience de la beauté et la fragilité d'un paysage désormais intégré à la culture géographique et à l'économie touristique.

Régis BERTRAND

Frédéric MEYER éd., *Un chanoine de Cavaillon au grand siècle. Le livre de raison de Jean-Gaspard de Grasse (1664-1684)*. Préface de Marc Venard. Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2002, LXXXIX et 153 p.

Frédéric Meyer, maître de conférences à l'université de Chambéry, renoue avec ses racines comtadines par cette publication critique exemplaire du ms 2295 de la bibliothèque Ceccano d'Avignon. L'ouvrage est chaleureusement préfacé par Marc Venard et dédié à la mémoire de Michel Feuillas, qui avait formé le projet de l'éditer avant sa disparition prématurée. En ces temps de publications parfois hâtives, l'on ne peut que se réjouir de voir aboutir de tels travaux de patience, nourris de références infrapaginales, qui offrent à un public bien plus large que celui des seuls historiens ces textes qui n'étaient pas destinés à l'impression.

Le livre de raison commencé à quarante-deux ans et tenu pendant vingt ans par ce cadet d'une famille de noblesse provençale (1622-1685) renferme des remarques sur quatre cent quatre-vingt-treize événements. Outre une copieuse introduction d'une centaine de pages, un glossaire, des tableaux récapitulatifs et un index permettent la recherche sélective de renseignements très variés à travers le texte, que de nombreuses notes précisent et éclairent. L'intérêt du livre de raison de J.-G. de Grasse est multiple. Il constitue d'abord une source sur l'homme d'Église lui-même, ses quelques actes pastoraux, ses rapports avec les religieux et religieuses et surtout la gestion de ses biens, ses liens avec des membres de sa famille, ses amis, ses créanciers (en particulier les juifs du pape, et aussi Benjamin Mendes, marchand juif de

Marseille, qui ne paraît pas autrement répertorié). Il s'agit aussi d'une source sur les faits dont il a pu être témoin (mais si les observations météorologiques pourraient être de quelque valeur, F. Meyer montre bien que les notations du chanoine traduisent mal la conjoncture économique de son temps). Non moins intéressant est le récit souvent très déformé d'événements parvenus à sa connaissance, sans doute par voie orale (odyssée du « messie » Sabattai Zevi de Smyrne, siège de Vienne, écho discret de l'affaire des poisons ou, plus près de Cavaillon, meurtre de Madame de Ganges). D'un intérêt plus grand encore peut-être est le témoignage involontaire que ce chanoine des temps de Louis XIV offre par touches discrètes sur lui-même, sa culture (à noter que les occitanismes sont peu nombreux), ses savoirs, ses représentations sociales.

Ce n'est pas le moindre avantage de sa mise à la disposition des chercheurs que de permettre de nuancer quelques utilisations qui en ont déjà été faites. Ainsi au sujet du « pastrage », F. Meyer souligne l'intérêt de la description qu'en procure notre chanoine à l'occasion de la veillée de Noël 1665. F. Benoît a naguère utilisé ce passage dans *La Provence et le Comtat venaissin* (Paris, 1949, p. 229) de la façon suivante : « Cette cérémonie avait lieu dans toute la Provence. Le journal (*sic*) d'un chanoine de Cavaillon, Gaspar (*resic*) de Grasse, la décrit en 1665 à Cavaillon; nous y retrouvons les éléments du « pastrage » qui se célèbre encore [suit l'indication de six communes des Bouches-du-Rhône] ». Si cette mention ne saurait cautionner l'universalité du rite, elle tend à en suggérer l'intemporalité. Il suffit de se reporter à la p. 11 de l'édition de F. Meyer pour observer qu'il s'agit là à Cavaillon d'une évidente innovation (ce qui explique que J.-G. de Grasse lui consacre un développement) qui a d'ailleurs entraîné un conflit d'attribution des dons faits par les bergers. Ce passage pose en fait le problème de l'introduction d'une pratique jusqu'alors inusitée, qui pourrait être liée à un progrès de l'organisation des bergers locaux (fondation ou réorganisation d'une confrérie?), peut-être empruntée à un modèle existant déjà dans une localité proche; à noter néanmoins que les possibilités de variantes de cette séquence étaient assez réduites, car elle correspond au rituel codifié de l'offrande au clergé des produits de la terre. De plus, le chanoine de Grasse en souligne par une intéressante phrase de commentaire la signification paraliturgique et catéchétique : « on a veu jamais une plus naïve représentation du mistère de la naissance du fils de Dieu ».

C'est dire combien ce texte doit faire l'objet d'une lecture attentive et critique. Par-delà l'évocation de bribes de la vie ancienne, de la trame d'une petite ville et d'une société disparue qui se dégage de ces notations, sa richesse documentaire fait le prix de cet écrit et vaut à son auteur d'émerger de l'obscurité plus de trois siècles après sa mort. Puisse l'exemple de Frédéric Meyer (et d'autres universitaires, tels Robert Sauzet ou Nicole Lemaître¹) faire école, car de Grasse à Arles, nombre de livres de raison attendent un éditeur.

Régis BERTRAND

1. Robert SAUZET, *Le notaire et son roi. Etienne Borrelly (1633-1718), un Nîmois sous Louis XIV*, Paris, 1998; Nicole LEMAITRE, *Le Scribe et le mage. Notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, Ussel-Paris, 2000 (livre de raison de Pierre et Michel Terrade). À signaler les nombreuses références bibliographiques rassemblées par James S. AMELANG, *The Flight of Icarus. Artisan autobiography in Early Modern Europe*, Stanford, 1998 (l'extension sociale de cette recherche excède en fait les milieux artisanaux).

Pierre PASQUINI, *Des immigrés au croisement des langues. Entre dialecto, occitan provençal et français. Les italiens de Noves au XX^e siècle*, Perpignan, Trabucaire, 2000, 200 p.

Cet ouvrage préfacé par Philippe Joutard contient le cœur de la thèse naguère soutenue par Pierre Pasquini, agrégé de philosophie et docteur en histoire, bien connu par ailleurs pour ses travaux sur le Félibrige. Il se situe au croisement de l'histoire orale, de l'histoire sociale et culturelle, de celle du sentiment national et de l'ethnolinguistique. Les pratiques langagières de l'immigration italienne qui s'installe à Noves à partir de la fin du XIX^e siècle et en particulier pendant l'Entre-deux-guerres y sont perçues à travers une patiente et très attentive enquête orale (effectuée en 1985-1986) qui les envisage d'abord dans le cadre familial, puis dans celui de la vie professionnelle, des échanges sociaux et des velléités communautaires, entre les années 1920 et 1940. Les parlers « mixtes » de ces Toscans, et plus rarement ces Piémontais, peuvent être faits d'éléments du dialecte local d'origine, de la langue nationale d'origine (aux tournures parfois vieilles), du provençal, du français régional et d'un français considéré comme correct. Cela en fonction de multiples paramètres que l'auteur parvient à prendre en compte en étudiant ce phénomène fortement évolutif à travers le temps, mais aussi selon les situations familiales (entre conjoints, entre parents et enfants), professionnelles ou sociales. L'attitude et les discours à l'égard des dialectes (les deux « patois », celui de la région de départ et celui de la région d'arrivée) et des langues française et italienne, et l'imaginaire des parlers y sont également l'objet d'observations et d'analyses. P. Pasquini mesure en particulier l'écart entre les propos tenus sur la langue et les pratiques réelles. Les remarques dépréciatives sur le statut du dialecte toscan, rabaissé par certains de ceux qui en usent au rang d'usages incorrects de la langue littéraire, l'italien, dont il constitue en fait le vernaculaire, ont une portée générale et rappellent la découverte par les ethnolinguistes, il y a quelques décennies, du dialecte d'île-de-France (pour lequel ils durent créer le néologisme de « francilien ») aux portes même de Paris. En revanche, la forte résistance de l'italien, au moins chez les Toscans, est assez remarquable : des commerçants du cru en viennent à en avoir une teinture pour mieux servir leurs pratiques. Le dernier chapitre propose une dense et stimulante réflexion sur la complexité des phénomènes d'intégration et sur la francisation de plus en plus forte des populations rurales de Basse-Provence.

Ce beau livre intelligent et très neuf a obtenu le Grand Prix historique de Provence pour l'année 2000.

Régis BERTRAND

Solange SEGALA, *L'activité des autorités administratives départementales des Bouches-du-Rhône de 1790 à 1792*, Aix, Presses universitaires d'Aix-Marseille, coll. « Histoire du droit, série Thèses et travaux », 1997, préface de Jean-Louis MESTRE, 432 p.

Il n'est sans doute pas trop tard pour rendre compte d'une thèse d'histoire du droit qui examine un problème majeur : celui de la création et des débuts d'une administration départementale sous la Révolution.

Après avoir brièvement évoqué la formation difficile du nouveau département des Bouches-du-Rhône, S. Ségala étudie d'abord la mise en place dans une situation de *tabula rasa* du conseil général du département, de son organe exécutif, le directoire, et du procureur général syndic, le seul élément permanent, dont elle souligne le rôle « pivot ». Ces « hommes neufs » doivent faire l'apprentissage du travail administratif non sans difficulté : le directoire est suspendu après les troubles d'Arles du printemps 1792 et remplacé par un organe exécutif provisoire, « l'administration des neuf », qui doit prendre acte du transfert par les « Marseillais » du siège de l'administration départementale dans leur ville à l'été 1792.

S. Ségala étudie ensuite le « succès mitigé » de la nouvelle administration dans le maintien de « l'ordre public », dans un département qui connaît une forte agitation révolutionnaire mais aussi contre-révolutionnaire. L'auteur a fait dans les archives départementales une découverte d'importance : par une proclamation royale du 18 septembre 1791, prise après délibération du Conseil d'État statuant sur des plaintes de citoyens d'Arles transmises par le ministre de l'Intérieur, Louis XVI a annulé deux arrêtés du directoire départemental sur le motif qu'ils « excèdent l(eur)s pouvoirs ». L'on croyait jusqu'ici que le roi n'avait pas usé de ce droit et s'était borné à renvoyer dans ce cas à la Législative (analyse de l'affaire p. 87-95 et texte de la proclamation royale p. 394-395). L'administration départementale, prise entre pouvoir central et pouvoirs municipaux, parviendra très imparfaitement à la « maîtrise de la force publique », soit des troupes de ligne, dont les officiers contestent son autorité et ses choix politiques, et surtout des gardes nationales ; l'administration départementale doit également compter avec les sociétés patriotiques, en particulier les antipolitiques d'Aix et les jacobins de Marseille ; elle doit intervenir aussi dans de multiples troubles communaux liés à la liquidation de la seigneurie ou à la législation nouvelle (émeutes suscitées par la libre circulation des grains). Autres grands aspects de son action, l'application de la constitution civile du clergé, l'instruction publique (avec un intéressant développement sur le devenir de l'université d'Aix, placée sous l'autorité du directoire départemental).

La seconde partie de l'ouvrage examine l'activité contentieuse des autorités départementales, cette compétence ayant été confiée par la Constituante aux directoires des départements lorsque les intendants furent supprimés. Sont tour à tour étudiées les contestations soulevées par les opérations électorales, les questions fiscales, le contentieux des travaux publics (étude très intéressante des nouvelles conditions d'expropriation, p. 344-358), enfin les litiges spécifiques à la période soulevés par la vente des biens nationaux. En annexe, les notices biographiques des administrateurs.

L'intérêt majeur de ce travail est de montrer la mise en fonctionnement parfois hésitante mais finalement rapide d'une organisation de services publics et d'un nouvel ordre juridique dont il précise l'application locale puisque cet exécutif est aussi juge du contentieux. Un grand nombre d'aspects de ces années révolutionnaires sont aussi réfractés par cette recherche, même si un phénomène tel que les fraudes, « complots » et autres irrégularités dans la ventes des biens nationaux ne fait guère peut-être qu'y affleurer à travers les quelques plaintes parvenues jusqu'à l'autorité départementale. La recherche sur les temps révolutionnaires ne saurait ignorer ce livre très dense, doté d'index des noms et des thèmes, dont on regrette simplement qu'il n'ait que très imparfaitement tiré profit du considérable renouvellement bibliographique survenu au cours des dernières décennies, d'autant qu'il se borne à des ouvrages rédigés ou traduits en français. Espérons que d'autres thèses aixoises viendront étudier pareillement les temps de la Convention et du Directoire.

Régis BERTRAND

Françoise VIELLIARD éd., *Littératures dialectales de la France. Diversité linguistique et convergence des destins*, Paris-Genève, Champion-Droz, 2001, 251 p.

Ce recueil d'études est en fait constitué par l'essentiel de la substance du tome 159/1 de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*. Sa publication sous forme d'un ouvrage devrait assurer un plus large rayonnement à ces travaux, en particulier auprès d'un public de dialectologues qui n'est point toujours familier de cette revue savante. Après un avant-propos de F. Vielliard qui retrace à grands traits l'enseignement de la dialectologie à l'École des chartes et rappelle les liens entre F. Mistral et Paul Meyer, puis une « orientation bibliographique », dix contributions abordent des aspects très variés des usages linguistiques écrits des langues d'oc et d'oïl, du franco-provençal et du breton. Trois concernent notre espace régional.

L'étude de Philippe GARDY, « Autour du sonnet. Écriture en occitan et genres littéraires (1550-1650) », p. 53-68, porte surtout sur la région toulousaine, principal site de création et d'impression de la France méridionale pendant la période étudiée pour montrer la place du sonnet dans sa « renaissance littéraire ». Mais l'auteur compare la situation languedocienne à celle de la Provence; il constate que de la Garonne au Var, de Pey de Garros à Bellaud de la Bellaudière, dans le dernier tiers du XVI^e siècle, « le sonnet paraît être devenu la forme par excellence de cette revanche à prendre sur le sentiment de la déchéance linguistique ». G. Gardy souligne que certains recueils provençaux sont encore inédits. J'ajouterai que certaines œuvres ont sans doute disparu avant même que l'on ait commencé à répertorier les auteurs occitans.

Dans « Le petit monde de l'édition en langue d'oc au temps des félibres (seconde moitié du XIX^e siècle) », p. 153-170, Philippe MARTEL tente d'estimer le poids de l'impression en langue d'oc par rapport à celle qui use du français à travers la *Bibliographie de la France* et les registres du dépôt légal de Vaucluse, de l'Hérault et des Bouches-du-Rhône; soit 0,3 % du total des titres de la *Bibliographie* pour la trentaine de départements de l'espace linguistique occitan. L'auteur observe la prééminence du sud-est méditerranéen qui ravit avant même la naissance du Félibrige la première place à Toulouse (la troisième place est détenue sans surprise par Paris). L'étude des tirages souligne à la fois leur ordinaire modestie et l'importance relative de ceux de *l'Armana provençau* (jusqu'à 10000 exemplaires en 1873), des recueils de chants de Noël, des pamphlets de Roumanille et des chansonniers. Cette recherche s'achève sur l'examen de la production éditoriale de quelques imprimeurs (en particulier les Aubanel).

L'article de Jean-Claude BOUVIER est intitulé « Place et fonction du dialecte dans les journaux d'opinion au XIX^e siècle, *Jacquemart* et *l'Impartial* de Romans ». Le premier est républicain, le second conservateur. Tous deux renferment des articles en dialecte. Leur politisation est beaucoup plus forte dans *l'Impartial*, feuille d'opposition qui fait preuve d'une certaine créativité linguistique pour pourfendre ses adversaires. J.-C. Bouvier souligne l'intérêt linguistique de ces articles rédigés dans une orthographe « patoisante » qui traduit l'influence du franco-provençal proche.

Le lecteur provençal ne négligera pas les autres contributions, qui sont susceptibles de proposer des exemples méthodologiques (J. CHAURAND, « Le dialecte, langage de la parodie... », Jacques LANDRECIES, « Un pamphlétaire en picard sous Louis-Philippe... »), et des exemples comparatifs (Gérard TAVERDET, « Un écrivain patoisant bourguignon au XIX^e siècle »...).

Régis BERTRAND

Jean CHELINI, Félix REYNAUD, Madeleine VILLARD, *Dictionnaire des Marseillais*, Aix, Édisud, 2001.

Les auteurs nous offrent ici la révision complète d'un ouvrage publié en 1988 aux éditions Privat par Félix Reynaud et Pierre Guiral sous le titre *Les Marseillais dans l'histoire*. Ce travail, qui s'inscrit dans la célébration du 26^e Centenaire de la fondation de Marseille, a bénéficié de la collaboration des plus éminents érudits et spécialistes de l'histoire de la ville, dont beaucoup sont membres de l'Académie de Marseille. Le dictionnaire biographique, qui fait le cœur de l'ouvrage, est complété par des listes des représentants des différents pouvoirs de la ville : les évêques, les préfets, les maires et les présidents de la chambre de commerce, ainsi que par la liste de tous les membres de l'Académie de Marseille depuis sa fondation en 1726. Tous les articles sont signés et certains sont accompagnés d'une courte bibliographie. Les notices, volontairement succinctes, disent l'essentiel tout en reproduisant bien par leur importance variable le rôle plus ou moins notable du personnage.

Le premier mérite de l'ouvrage est sa grande diversité. Les auteurs ont choisi d'adopter une définition très large du Marseillais. Le critère peut être le simple lieu de naissance ou de mort. Le dictionnaire retrace ainsi la vie d'Henri Irénée Marrou, né à Marseille en 1904 mais qui fit toute sa carrière universitaire hors de la ville, ou encore de Robert Jardillier, ministre de Léon Blum qui ne fut marseillais que les dernières années de sa vie. Sont également cités tous les personnages qui ont marqué la ville, son histoire ou son image, même s'ils ont vécu très peu de temps à Marseille, comme Raimu qui n'habita jamais Marseille tout en devenant le plus célèbre des acteurs « marseillais ». Tous les domaines de l'histoire, et même de la légende de Marseille, sont couverts et le lecteur pourra lire aussi bien la biographie d'hommes de lettres, d'hommes d'affaires, d'ecclésiastiques, d'hommes politiques, de marins ou de truands. Les personnages mythiques ou légendaires comme Protis, Gyptis ou Edmond Dantès ont été admis. Les femmes n'ont pas non plus été oubliées avec des figures marquantes comme celle de Désirée Clary, épouse du général Bernadotte et reine de Suède, ou La Quique, vendeuse de fleurs du cours Saint-Louis devenue populaire dans le monde du spectacle au début du XX^e siècle. Un des aspects intéressants de l'histoire de Marseille est la permanence de grandes familles qui marquent la ville au fil du temps. Le dictionnaire s'en fait souvent l'écho et cite ainsi la famille Roux de Brignoles, dont les membres furent des médecins éminents sur trois générations, ou encore les Fossati, famille de sculpteurs des XVII^e et XVIII^e siècles. Voulant sans doute éviter de faire la biographie de personnes encore vivantes, les auteurs ne citent pas les membres illustres de certaines de ces dynasties et omettent par exemple de mentionner Edmond Charles-Roux à la suite de Jules Charles-Roux. D'une manière générale, il est bien évident que le sort de ce type d'édition est d'être continuellement mis à jour et que de nouvelles publications devront dans l'avenir citer les noms de Jean-Claude Gaudin, Jean-Noël Guérini, ou encore Zinédine Zidane et Bernard Tapie...

En attendant, le lecteur de ce dictionnaire prendra sans doute un vif plaisir à feuilleter l'histoire de Marseille au gré de ses personnages célèbres. En effet, non contents d'avoir réalisé un travail de référence rigoureux et complet, les auteurs offrent à l'historien ou à l'amoureux de Marseille un ouvrage attrayant agrémenté d'illustrations nombreuses et bien choisies.

Julie FONTANEL

Actes de la famille Porcelet d'Arles (972-1320), publiés par Martin AURELL, Paris, 2001, Éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, *Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Section d'histoire et philologie des civilisations médiévales*, vol. 27, 732 p., ill., index *nominum*, index *locorum*, index *rerum*.

Voilà un livre bienvenu et que l'on attendait depuis longtemps, puisqu'il s'agit de la publication du volume annexe de la thèse de 3^e cycle de Martin Aurell sur la famille chevaleresque des Porcelet d'Arles, soutenue à l'université de Provence en 1983, et dont le texte avait été publié dès 1986¹ ! Désormais édité, le recueil des actes de cette famille offre aux spécialistes de la société provençale toute la documentation ayant servi de fondement à la thèse – enrichie en outre de 31 nouveaux actes découverts depuis –, et à l'ensemble des médiévistes un très riche ensemble de documents sur l'aristocratie, la seigneurie, la société urbaine et l'économie d'une région méditerranéenne aux XII^e-XIII^e siècles. À l'heure où les publications de sources connaissent un nouvel essor, il est heureux que la région provençale, déjà récemment illustrée par l'édition de deux cartulaires de l'ordre de l'Hôpital (maisons de Saint-Gilles et d'Avignon), du chartrier de l'archevêque d'Arles (encore non publié), et du livre *Potentia* des états de Provence, participe à sa mesure à ce renouveau². Avec ce recueil familial factice, Martin Aurell vient en outre proposer un dossier documentaire original, dont la réalisation est généralement réservée aux souverains³.

Le catalogue est précédé d'une introduction substantielle, illustrée de nombreux tableaux et diagrammes, qui présente le recueil et les différentes sources auxquelles il s'alimente. Martin Aurell a rassemblé 637 actes où apparaissent un ou plusieurs membres de la famille Porcelet entre 972 et 1320, ce qui, en termes de documentation, place les Porcelet assez largement derrière la famille de Baux, la plus puissante et la mieux connue des familles aristocratiques provençales (1536 actes), mais sensiblement au même niveau que la famille vicomtale de Marseille, pourtant bénéficiaire de l'abondante documentation victorine (739 actes). Seuls cinq de ces 637 actes présen-

1. M. AURELL, *Une famille de la noblesse provençale au Moyen Âge: les Porcelet*, Avignon, 1986.

2. D. LE BLEVEC, A. VENTURINI, *Cartulaire du prieuré de Saint-Gilles de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (1129-1210)*, Paris-Turnhout, 1997; C.-F. HOLLARD, *Cartulaire et chartes de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem d'Avignon au temps de la commune, 1170-1250*, Paris, 2001; E. BŒUF, *Édition du chartrier de l'archevêché d'Arles (417-1202)*, thèse inédite de l'École des chartes, 1996; G. GOUIRAN, M. HEBERT, *Le livre Potentia des états de Provence, 1391-1523*, Paris, 1997.

3. Voir par exemple les dernières publications de J. DUFOUR, *Recueil des actes de Louis VI roi de France, 1108-1137*, Paris, 1992-1994; D. BATES, *Regesta regum anglo-normannorum. The acta of William I (1066-1087)*, Oxford, 1998; et A. I. SÁNCHEZ CASABON, *Alfonso II, rey de Aragón, conde de Barcelona y marqués de Provenza, documentos (1162-1196)*, Saragosse, 1995 (malheureusement très lacunaire pour la Provence).

4. J'exprimerai toutefois une certaine réserve sur la suspicion dont fait l'objet l'acte 22, à savoir la donation par l'archevêque d'Arles Raimbaud [de Reillanne] et les vicomtes de Marseille de l'église Saint-Geniès des Alyscamps au monastère Saint-Victor vers 1038-1040. La critique diplomatique d'Estelle Bœuf ne permet pas de conclure à la fausseté de l'acte (*Édition du chartrier, op. cit.*, p. 449), une fausseté avancée en fait par l'archevêque d'Arles Guilhem en 1141 pour servir ses intérêts aux dépens de Saint-Victor, manœuvre qui est en outre désavouée par un propre successeur de Guilhem dès 1165.

tent des caractères suspects⁴. Sur les 637 actes recensés par le recueil, 247 sont édités, les autres brièvement présentés sous forme de régeste. Quelques textes des XI^e et XII^e siècles figurent parmi les actes édités, mais la plupart des éditions concernent le XIII^e siècle, des années 1210 à 1320. On dispose ainsi de l'édition de textes issus de fonds très variés : principalement le cartulaire *Authentique* du chapitre d'Arles, le chartrier de l'abbaye Saint-Victor de Marseille et le chartrier et les cartulaires de l'archevêque d'Arles pour les XI^e-XII^e siècles ; le chartrier des comtes de Provence, les cartulaires des maisons du Temple de Saint-Gilles et Arles et le chartrier de la maison de l'Hôpital de Trinquette, à partir des années 1170-1190 ; les archives royales de Naples et les premiers fonds notariaux conservés à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. Le recueil fournit en particulier l'édition d'une série d'actes des registres angevins de Naples, détruits en 1943, provenant d'un manuscrit du XVII^e siècle de la bibliothèque d'Avignon, ignoré même des éditeurs contemporains des *registri ricostruiti*⁵ ; parmi eux figurent plusieurs documents concernant le règlement de la paix entre Aragonaïs et Angevins en 1288-1289, un épisode crucial pour les relations entre l'aristocratie provençale et la dynastie angevine.

Comme le montre Martin Aurell dans son introduction, cette documentation variée n'est pas répartie de manière homogène : très peu nombreux jusqu'aux années 1140, avec un creux notable entre 1070 et 1130, les actes concernant les Porcelet se multiplient à partir du milieu du XII^e siècle, avec une première forte augmentation à la fin du XII^e siècle, en lien étroit avec l'implantation des ordres militaires, et une seconde après 1280, en lien étroit, cette fois-ci, avec l'essor de l'État sous la première maison d'Anjou. À la variété des fonds répond la variété de la nature juridique des actes, même si les actes de donation dominant jusqu'au XII^e siècle et les règlements de contentieux au XIII^e siècle : on trouve dans le recueil de nombreux actes de vente, d'échange, des reconnaissances de dette, plusieurs actes se rapportant aux mariages, des testaments, des prestations d'hommage et de serment de fidélité, des accensements, des enquêtes avec audition de témoins... Cette diversité des actes renvoie aussi à la variété de leurs rédacteurs : c'est l'occasion pour Martin Aurell d'évoquer brièvement les pratiques d'écriture en Provence, des *scriptoria* monastiques et capitulaires au notariat en passant par les chancelleries épiscopale et comtale, puis d'exposer les problèmes posés par les styles de datation, avant de s'intéresser de manière privilégiée aux quelques rares actes qui permettent de percevoir en quoi consistaient les archives proprement familiales des Porcelet en 1320. La distribution chronologique et la nature de ces quelques actes, permet de montrer, à l'image de ce que l'auteur a déjà fait pour les Baux⁶, comment la pression grandissante exercée par le pouvoir comtal dès les années 1190, mais véritablement puissamment à partir des années 1250, a contraint les grands à se préoccuper de l'écrit et de sa conservation. L'introduction se termine par un dense résumé des principaux acquis de la thèse de l'auteur sur l'histoire de la famille Porcelet.

Le recueil d'actes lui-même est le résultat d'un travail considérable et efficace, avec des transcriptions latines rigoureuses. On regrette cependant que certains actes

5. R. FILANGIERI, J. MAZZOLENI, *I registri della cancelleria angioina ricostruiti*, Naples, 1950-1995, 42 vol. parus.

6. M. AURELL, « Le roi et les Baux, la mémoire et la seigneurie (Arles, 1269-1270) », *Provence historique*, t. 49 (1999), p. 47-59.

non édités à ce jour ne le soient pas ici, ou ne donnent pas lieu à une analyse plus exhaustive que de coutume (par exemple pour l'acte 634, où l'on aurait aimé disposer de la liste complète des syndics d'Arles). D'autres actes, pour lesquels Martin Aurell précise que les éditions précédentes se révèlent incomplètes, fragmentaires ou déficientes, n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle édition. Il en est ainsi pour les actes issus du cartulaire de Saint-Victor, dont l'édition ancienne de Benjamin Guérard supprime la plupart des formules, pourtant souvent riches d'intérêt (actes 16, 18, 20, 31, 32, 34, 44, 52...), pour des actes épiscopaux qui ont été fréquemment amputés de leurs listes de témoins par le chanoine Albanès dans les volumes de la *Gallia christiana novissima* (actes 120, 303, 401...), pour certains actes de Montmajour, mal transcrits par Dom Chantelou au XVII^e siècle (alors qu'existe parfois un témoin manuscrit plus ancien et apparemment meilleur, par exemple pour l'acte 4).

La liste des éditions précédentes peut parfois être complétée. La charte de protection des vicomtes de Marseille en faveur de Jean de Matha et de la Trinité de Marseille (acte 230) n'est pas éditée par G. Cipollone (on ne trouve en annexe de son ouvrage qu'un regeste des actes concernant les trinitaires de Marseille), mais par le père A. de l'Assomption, dans un ouvrage plus ancien⁷. L'acte 409, a déjà fait l'objet d'une édition en 1877 par L. Barthélemy, en annexe d'un article riche de plusieurs autres éditions d'actes⁸.

La traduction de quelques noms peut être corrigée⁹. *Guirannus* doit être traduit par Guiran et non par Giraud dans les actes 619, 623, 626 et dans l'index *nominum*. Le toponyme *de Verdecia* (il me semble plutôt lire *Verderia* dans le registre *Pergamenorum*), utilisé comme *cognomen* pour Boniface ou Emmanuel de Vintimille en 1309 (acte 588), n'est pas traduit, ni identifié dans l'index *locorum* : il s'agit du *castrum* de La Verdière, dans le diocèse d'Aix (aujourd'hui dans le Var, canton de Rians)¹⁰. Quelques erreurs dans les analyses sont à signaler. Dans l'acte 99, la dette de 50 sous est en fait de 500 sous. Dans l'acte 257, il me semble qu'il ne s'agit pas de la cession comtale du Bourg neuf et d'un quart de la Cité d'Arles en faveur d'Uc (V) de Baux, mais de la reconnaissance par le comte de la seigneurie d'Uc sur le Bourg neuf (en fait déjà « officiellement » cédée par le comte aux Baux dans le cadre du règlement des guerres baussenques¹¹) d'une part, et de la cession d'un quart de la Cité d'autre part : les deux quartiers de la ville ne font pas l'objet de la même transaction. Dans l'acte 371, l'« *universitas castri de Fos [...] in parlamento [...] congregata* » est peut-être un peu rapidement traduite par « la commune de Fos ». Dans l'acte 409 enfin, il y a une confusion entre Uc (VIII) de Baux de Berre et son père Bertran : ce n'est pas Uc qui prête hommage et serment de fidélité à Charles d'Anjou, mais Bertran ; il s'agit en fait d'un règlement qui organise, pour la seigneurie de Roquevaire, la substitution temporaire du père au fils après la trahison de ce dernier dans le cadre de la

7. A. de L'ASSOMPTION, *Les origines de l'ordre de la Très Sainte Trinité*, Rome, 1925, p. j. n° 8.

8. L. BARTHELEMY, « Recherches historiques et généalogiques sur la maison des Baux et ses différentes branches », *Congrès archéologiques de France (Arles, 1876)*, Paris, 1877, p. 372-468, p. j. n° 10.

9. Quelques fautes de frappe se sont glissées dans le texte : il faut rétablir Galignan à la place de Galigran dans l'analyse de l'acte 348 ; et Peire de Castelnaud à la place de Peire de Castelnu dans celle de l'acte 296.

10. Il faut aussi corriger le nom de l'évêque d'Avignon cité dans les analyses des actes 375 et 391 : il s'agit de Zoen Tencarari et non Trencatari.

11. L. BARTHELEMY, « Recherches historiques », art. cit., p. j. n° 2.

guerre entre Charles d'Anjou et la commune de Marseille (et cela même si l'acte prévoyait aussi la réserve des droits du fils rebelle et les conditions de sa prestation d'hommage au comte en cas de soumission et de repentir à venir).

Quelques datations semblent aussi poser problème. Ainsi pour l'acte 60, la date de la déposition de l'archevêque d'Arles Aicard par le pape Grégoire VII (qui se produit d'ailleurs dès 1079-1080 et non en 1082) ne peut guère servir de repère, car la déposition du prélat ne signifie nullement la résiliation de sa charge et l'abandon de la vie publique: on le voit souscrire de nombreuses chartes, en compagnie des chanoines d'Arles, au moins jusqu'à la première croisade. La datation de l'acte 160 ne peut pas, me semble-t-il, se fonder sur le commentaire de Jean-Pierre Poly, un examen attentif des sources montrant que la révolte urbaine que ce dernier croit repérer à Arles en 1150 ou 1156, et sur laquelle il fonde son argumentaire, n'existe probablement pas¹².

Ces quelques remarques et corrections ponctuelles ne diminuent en rien la très grande qualité globale de l'ouvrage et ne doivent pas occulter la richesse de la documentation proposée. Le très grand nombre d'actes du XIII^e siècle devrait encourager l'étude de ce siècle trop souvent négligé par la médiévistique récente, notamment dans l'espace provençal. La documentation concerne essentiellement la région d'Arles, la ville elle-même, mais aussi les terroirs environnants, si divers sur le plan géomorphologique, topographique et humain, la Camargue au sud, la Crau à l'est, le Trébon au nord, sur la rive orientale du Rhône. Les domaines des Porcelet s'étendant également en Autavès, autour de l'étang de Berre ou dans la ville des Tours d'Aix-en-Provence, ces espaces bénéficient aussi de plusieurs actes. Les thèmes abordés par les documents sont par ailleurs très variés. Pour Arles même, le partage de la seigneurie urbaine, les élites citadines, le gouvernement municipal, les relations entre les laïcs et le pouvoir archiépiscopal, la topographie de la cité... apparaissent dans de nombreux actes. La seigneurie rurale et les questions économiques sont aussi bien représentées, qu'il s'agisse des riches parcelles du Trébon ou des vastes espaces de la Camargue, avec les problèmes liés à l'élevage, à la pêche, aux salines. Plusieurs actes fort intéressants concernent le commerce fluvial, les péages, la monnaie et les échanges dans la cité d'Arles. Mais on dispose aussi de nombreux documents sur l'implantation des nouveaux ordres (cisterciens et surtout hospitaliers et templiers), le règlement des conflits et les procédures judiciaires (le recueil présente en particulier quatorze enquêtes avec auditions de témoins), les institutions féodo-vassaliques et la diffusion du droit savant, féodal ou romain.

En outre, grâce aux volumineux *indices* dont il est pourvu, parmi lesquels figure un *index rerum* particulièrement précieux, ce recueil peut rendre de très utiles services à tous ceux qui s'intéressent plus précisément à un individu, une famille, un lieu ou un thème de la société provençale des XII^e-XIII^e siècles. Deux exemples, pris

12. J.-P. POLY, *La Provence et la société féodale, 879-1166*, Paris, 1976, p. 313: J.-P. Poly s'appuie sur un texte [GCNN Arles, n° 3234] qui en réalité ne parle pas de révolte populaire, mais dénonce la trahison de nobles qui ont failli à leur fidélité envers l'archevêque: « *Et nobiles viri qui fuerunt ad prodicionem redierunt fidelitatem suam et recognoverunt eum dominium suum* [l'archevêque] ». La mention de Peire de Lambesc et d'Uc IV de Baux plus loin dans le même texte et le contexte général des années 1150-1156 incitent plutôt à voir dans cette phrase le rappel, et la dénonciation, de la révolte des grands à l'occasion de la première ou deuxième guerre baussenque (où l'archevêque d'Arles se trouvait du côté des comtes catalans) qu'une hypothétique révolte urbaine.

parmi beaucoup d'autres, permettent d'illustrer concrètement ce point. Premier exemple: un acte de 1302 permet d'identifier l'origine du troubadour Palestort, jusque-là méconnu et qui figure ici comme *domicellus*, coseigneur du *castrum* de Chaudon, en haute Provence (Alpes-de-Haute-Provence, canton de Barrême) [acte 554]. Deuxième exemple: de nombreux actes des XII^e-XIII^e siècles mentionnent aux côtés de la tasque, taxe la plus courante de la seigneurie foncière provençale, le dixième (*decima*, parfois aussi appelé *decimum*, à bien distinguer de la dîme ecclésiastique¹³), cette vieille perception méditerranéenne fréquente au haut Moyen Âge, en Languedoc comme en Provence¹⁴. Au XIII^e siècle, ce dixième se rencontre aussi en Roussillon¹⁵. Les actes des Porcelet incitent donc à compléter, au moins pour la région rhodanienne¹⁶, la précieuse description de la seigneurie provençale au milieu du XIII^e siècle, faite jadis par Édouard Baratier qui ignorait apparemment le maintien du vieux dixième¹⁷. Jusque dans le champ de la seigneurie rurale, pourtant déjà bien parcouru, le recueil réalisé par Martin Aurell recèle ainsi de précieuses ressources et autant d'incitations à la recherche. Qu'attendre d'autre d'un tel ouvrage ?

Florian MAZEL

Jacqueline DUMOULIN, *La forêt provençale au XIX^e siècle. Histoire des communaux boisés soumis au régime forestier*, iXaLog, Salon de Provence, 2002, 380 p.

Un livre copieux et compact sur l'histoire de la forêt provençale, même limité au XIX^e siècle, est en soi un événement rare. L'auteur nous prévient cependant d'emblée d'autres restrictions, « *telles l'évacuation du contexte politique, des mentalités, de l'économie locale, de la climatologie, de la démographie, des mouvements de population, des troubles sociaux* ». L'historien généraliste se demandera alors avec un peu d'inquiétude ce qui restera. Cet ouvrage, comme d'autres du même auteur relève en effet d'un genre bien établi: celui de l'histoire institutionnelle à tonalité juridico-administrative. Que l'on se rassure cependant, le traitement du sujet dépasse dans le

13. Note de l'acte 151, p. 81. Voir aussi les entrées *decimum*, *decima*, dîme de l'index *rerum*.

14. R. DOEHAERD, *Le haut Moyen Âge occidental. Économies et sociétés*, Paris, 1982 (2^e éd.), p. 196-197; J.-P. POLY, *La Provence et la société féodale, 879-1166*, Paris, 1976, p. 105-107; É. MAGNOU-NORTIER, « La terre, la rente et le pouvoir dans les pays du Languedoc pendant le Haut Moyen Âge », *Francia*, 1984, p. 58-118, ici 107. Au XI^e siècle, en Provence, la tasque est parfois encore appelée onzième lorsqu'elle vient s'ajouter au dixième, par exemple dans un règlement de l'abbé de Montmajour concernant les paysans de Correns entre 1010 et 1021: « *In terris cultis que in territorio Corrensi existunt seu modo vel antea fuerint, talis usus longevus apud nos habetur ut deciman et undeciman, que undeciman apud nos vulgariter tasca nuncupatur, dominis suis monachis habitatores ejusdem loci reddant* » (BNF, ms lat. 13915, fol. 51).

15. L. VERDON, *La terre et les hommes en Roussillon aux XII^e et XIII^e siècles. Structures seigneuriales, rente et société d'après les sources templières*, Aix-en-Provence, 2001, p. 53.

16. Mais le dixième apparaît aussi en Embrunais à la fin du XI^e siècle: « *ille mansus de Benet Pela (...) cum suo decimo et tasca et omnes servicio [sic]* » (CSV n° 1089, entre 1080 et 1092).

17. É. BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris, 1969, introduction.

détail le simple recueil d'histoire de la jurisprudence: en l'occurrence celle du Code forestier de 1827 qui est l'essentiel du sujet, vu à travers les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Var. Pourtant le plan est uniquement thématique et se préoccupe peu de scissions chronologiques, paraissant traiter la période comprise entre le code et 1900 (pourquoi cette date ronde?) comme un tout unique. Le lecteur non juriste doit aussi se faire une raison face au retour fréquent de tournures du style: « *aux termes de l'article tant de la loi du tant* ». Il faut dépasser ces problèmes d'habitus professionnels.

Des articles de fond parus dans la revue *Forêt Méditerranéenne* et dans cette revue ici-même, avaient précédé cette mise en forme définitive des études menées par l'auteur, après son premier champ de recherche qui concernait l'histoire du Consulat aixois et ses enjeux politiques au XVII^e siècle. On trouvera aussi une étude forestière antérieure, moins strictement juridique car abordant le problème des budgets communaux, dans un recueil paru en 1991¹.

La question des communaux, notamment des communaux boisés, paraît faire retour dans l'historiographie après la publication de Nadine Vivier². L'Ordonnance colbertienne de 1669, dûment enregistrée au Parlement de Provence, était pratiquement restée enfouie et oubliée dans les registres et d'une application quasi nulle. La Marine de Toulon et la Chambre des Eaux et Forêts créée en 1704 en ce même Parlement s'arrangeaient ou s'opposaient entre elles pour faire la loi en Provence. Aussi est-on très curieux de voir comment une jurisprudence nationale a pu s'appliquer en cette région sous la Restauration et ensuite. C'est le souci essentiel de l'auteur qui a mis à profit la totalité des documents en provenance de l'administration forestière et préfectorale.

Ce sont les détails d'application de la loi de 1827 et les réactions locales qui font donc le prix de cette étude. On y relève, sans trop de surprise, des réactions plus hostiles aux nouvelles dispositions de la loi dans les Bouches du Rhône et le Var qu'en Vaucluse. Un plus grand attachement à l'élevage traditionnel, le mouton et la chèvre, et donc aux usages dans les bois que dans un Vaucluse déjà plus horticole? Théoriquement, tous les bois communaux devaient être soumis au « régime forestier » et ses règlements draconiens excluant nombre d'usages (ou mésusages) et aussi la libre disposition pour les budgets communaux. D'où les réactions et le nombre de demandes de « distraction » du même régime forestier. Assouplir la loi pour tenir compte des intérêts locaux et néanmoins tout faire pour conserver les forêts devient la quadrature du cercle. À bon nombre de remarques, on s'aperçoit de la continuité des problèmes et parfois de leur solution entre l'Ancien régime d'avant 1789 et ce qui finit par s'imposer ici ou là, notamment en matière de défrichement ou de coupes. Mais les acteurs ont changé, les gardes forestiers, rémunérés (mal) par les communes, plus étroitement surveillés. Les coupes doivent recevoir l'aval de l'administration et les procédures pointilleuses sont ici longuement exposées. Des reboisements sont devenus obligatoires ainsi que la constitution de quarts de réserve, mais on aimerait

1. DUMOULIN Jacqueline, « Budgets communaux et gestion forestière (L'Exemple du département du Vaucluse de 1827 à 1900) », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des Institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 48^e fasc. (1991), p. 7-108.

2. VIVIER Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les Biens Communaux en France 1750-1914*, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.

savoir quelle a été, au-delà de quelques exemples, l'impact réel de ces mesures. Même remarque à propos des mesures contre les incendies.

Il est légitimement et longuement question des délits et des peines. Les détails relevés dans les archives font ici pleinement pénétrer au cœur de la vie forestière. On notera qu'en matière de dommage-intérêt, l'auteur bute sur une apparente incohérence des tribunaux. On apprendra en revanche sans surprise de quel poids social pèsent les chasseurs face à la loi, souvent esquivée par la ruse (p. 201). Pour le non juriste nombre de notions sont précisément définies au fil des pages (ainsi la subtile différence entre bornage et délimitation, p. 77).

Au lecteur pressé il faut recommander au moins la longue et nuancée conclusion dans laquelle le propos s'aère et ouvre *in-fine* sur les problèmes actuels de protection, y compris internationale, de l'environnement. Faut-il décerner un satisfecit à l'administration forestière du dix-neuvième siècle? C'est un peu le sentiment de l'auteur, mais qu'en a-t-il été du rôle de la déprise rurale et des nouvelles activités au détriment de l'élevage en régression de longue date (à Peynier dès les années 1660...). Il est fait état de la progression des surfaces boisées, au moins dans le Vaucluse. Mais que représentent ces statistiques? C'est ici que s'imposerait l'urgence d'intégrer les études écologiques aux traditionnelles études historiques, lesquelles semblent exclure ou ignorer, *pour eux-mêmes*, les arbres et autres végétaux de la forêt. L'auteur aurait peut-être pu mieux exploiter les travaux des géographes (on pense, entre autre, à ceux de J.-P. Paulet sur la basse Provence, thèse Université de Nice, 1979). En réalité, un vaste travail de recherche est encore à accomplir, notamment pour essayer de trancher une question toujours esquivée. Faut-il imputer aux longues litanies de « porteurs de fagots » la destruction de la forêt provençale à l'aube du XIX^e siècle. Ou bien, dans la longue histoire des communaux boisés, faire intervenir les profonds changements d'attitude envers la nature dès le XVII^e siècle. La captation massive de ces communaux par les créanciers à des fins de profits immédiats ne fut-il pas le coup fatal, bien plus d'ailleurs que les défrichements « physiocratiques » du siècle suivant? Quant au poids de l'élevage, moutons et chèvres, il conviendrait de savoir si, comme aux derniers siècles de l'Ancien régime, il n'était pas le fait de petits groupes qui détenaient l'essentiel des grands troupeaux.

Signalons pour terminer que l'ouvrage de Jacqueline Dumoulin est complété, sur 80 pages environ, par la transcription des articles du code forestier de 1827 concernant les communaux boisés, ainsi que des articles de la législation postérieure.

Georges PICHARD

Collectif, *Le pays d'Apt. Ville et villages. Histoire, société et économie du Moyen Âge à nos jours*, Archipal, Apt, 2001, 351 p.

En 2000, l'association Archipal et le Musée municipal d'Apt, pour célébrer le basculement dans le troisième millénaire, ont organisé un cycle de conférences sur l'histoire du pays d'Apt. Le présent ouvrage rassemble la majeure partie de ces communications. De prime abord, on pourrait banalement les classer dans le genre histoire locale, mais l'ambition des organisateurs était autre: insérer une mémoire de longue durée dans un processus dynamique, légitimer en quelque sorte par l'histoire

l'existence d'un « pays d'Apt » en voie de constitution administrative. La recomposition territoriale en cours en Vaucluse, comme dans d'autres départements, met en place ces « pays » dont certains ont une cohérence assez fragile. Tel n'est pas le cas du pays d'Apt, cet ouvrage veut en apporter la démonstration.

Les deux premières parties: *Aux origines du pays d'Apt* et *Le moyen Âge: archéologie et histoire*, constituent une utile mise au point sur ce que nous apprennent les chantiers récemment ouverts et en cours. Citons, pour la préhistoire, le site des Martins à Roussillon, ou l'habitat perché de la Brémonte en Luberon, ou encore le dolmen de Goult, découvert en 1996, et le second de ce type en Vaucluse (Gérard Sauzade) ; pour le Moyen Âge le « château de la plate forme » à Saignon (Christian Markiewicz). Yann Codou présente le pays en voie de christianisation dans le haut moyen âge, puis la naissance des villages aux XI^e et XII^e siècles, Françoise Gasparri montre l'impact des crises de la fin du Moyen Âge.

La troisième partie: *Evolution de la société au cours de la période moderne*, porte bien mal son titre. Car entre le XVI^e, où les mutations sociales sont finement observées par Gabriel Audisio et Alain Serval, et le XIX^e aptésien présenté par Pierre Simoni et René Bruni, il y a un singulier hiatus de deux siècles. Mais c'est la rançon de tout recueil collectif. Dans la quatrième partie: *Productions et techniques*, Jean-Pierre Locci rappelle qu'une des spécificités du pays fut sa richesse minérale qui fait que, contrairement au reste du Vaucluse, le pays a pu développer un secteur industriel autour de l'argile (les fameux carreaux d'Apt), du lignite exploité dans la vallée du Coulon, ou encore du soufre de Saignon. Avec les fruits confits, Elie Gaillard nous retrace une longue histoire que le légendaire local fait remonter aux papes, bien sûr, alors qu'un érudit rigoureux comme Fernand Sauve ne trouve rien dans les archives locales qui permettent d'étayer une telle hypothèse: tout au plus trouve-t-il à Apt en 1774 deux confiseurs. En 1806, on en dénombre 4, ce qui marque – peut être – le début d'un dynamisme conquérant. À l'inverse du secteur minier, les fruits confits n'ont pas d'histoire, mais ils ont un avenir.

Les dernières contributions sont en forme de regard rétrospectif sur la longue durée (Michel Wanneroy), et d'ouverture sur l'avenir.

Si l'on ajoute que cet ouvrage se clôt sur une très utile et quasi exhaustive bibliographie locale, on comprendra qu'il apportera des services à l'historien. Mais a-t-il vraiment atteint son but, qui était de donner au « pays » d'aujourd'hui les fondements de l'histoire et du patrimoine ? Et d'abord, ce pays, quelles en sont les limites ? Trop de contributions envisagent le pays d'Apt comme un donné invariant et non discutable. Selon les auteurs, soit la définition se fait à priori (Yann Codou, par exemple, choisit de ne pas se limiter au diocèse d'Apt, mais d'élargir son enquête à toute « la vallée d'Apt »), soit – et c'est le cas de beaucoup d'entre eux – on contourne cette question préalable du découpage de l'espace. Gabriel Audisio est le seul à poser clairement le problème de la délimitation: le pays d'Apt, formule relativement floue dit-il, comprend Apt et les villages environnants, mais jusqu'où ? Il esquisse une réponse en étudiant l'arrivée et l'intégration par mariage « d'étrangers » venus d'autres diocèses que celui d'Apt, ce qui lui permet de dessiner la zone d'influence de la cité. Mais ce qui vaut pour les années entre 1460 et 1560 vaut-il pour d'autres périodes ? On peut trouver d'autres limites, comme, par exemple, celles que dessine la zone de diffusion du *Mercurie aptésien*, étudié par Max Albisson. Mais cette géographie très historique reste à faire et à comparer au pays d'Apt des huit communes et des 20 000 habitants issu de la loi Chevènement. Dans un récent numéro de *Provence Historique*, F.-X. Emmanuelli souhaitait qu'un débat se développe chez les historiens sur la notion de pays. Il ne fait nul doute que ce recueil puisse y contribuer.